

Les philosophes des Lumières. Textes de la 8^e séance

1. Le gouvernement arbitraire d'un prince juste et éclairé est toujours mauvais. Ses vertus sont la plus dangereuse et la plus sûre des séductions : elles accoutument insensiblement un peuple à aimer, à respecter, à servir son successeur, quel qu'il soit, méchant et stupide. Il enlève au peuple le droit de délibérer, de vouloir ou ne vouloir pas, de s'opposer même à sa volonté, lorsqu'il ordonne le bien ; cependant, ce droit d'opposition, tout insensé qu'il est, est sacré : sans quoi les sujets ressemblent à un troupeau dont on méprise la réclamation, sous prétexte qu'on le conduit dans de gras pâturages. En gouvernant selon son bon plaisir, le tyran commet le plus grand des forfaits. Qu'est-ce qui caractérise le despote ? Est-ce la bonté ou la méchanceté ? Nullement. Ces deux notions n'entrent seulement pas dans sa définition. C'est l'étendue et non l'usage de l'autorité qu'il s'arroge. Un des plus grands malheurs qui pût arriver à une nation, ce serait deux ou trois règnes d'une puissance juste, douce, éclairée, mais arbitraire : les peuples seraient conduits par le bonheur à l'oubli complet de leurs privilèges, au plus parfait esclavage. Je ne sais si jamais un tyran et ses enfants se sont avisés de cette redoutable politique ; mais je ne doute aucunement qu'elle ne leur eût réussi. Malheur aux sujets en qui l'on anéantit tout ombrage sur leur liberté, même par les voies les plus louables en apparence. Ces voies n'en sont que plus funestes pour l'avenir. C'est ainsi que l'on tombe dans un sommeil fort doux, mais c'est un sommeil de mort, pendant lequel le sentiment patriotique s'éteint, et l'on devient étranger au gouvernement de l'État. Supposez aux Anglais trois Élisabeth de suite ; et les Anglais seront les derniers esclaves de l'Europe. (Diderot, *Réfutation d'Helvétius*, section IV, chap. 2).

2. Si j'avais à créer une nation à la liberté, que ferais-je ? Je planterais au milieu d'elle une colonie d'hommes libres, très libres, tels, par exemple, que les Suisses, à qui je conserverais bien strictement ses privilèges, et j'abandonnerais le reste au temps et à l'exemple. (Diderot, *Mélanges pour Catherine II*).

3. Il n'y a point de vrai souverain que la nation ; il ne peut y avoir de vrai législateur que le peuple ; il est rare qu'un peuple se soumette sincèrement à des lois qu'on lui impose ; il les aimera, il les respectera, il y obéira, il les défendra comme son propre ouvrage, s'il en est lui-même l'auteur. Ce ne sont plus les volontés arbitraires d'un seul, ce sont celles d'un nombre d'hommes qui ont consulté entre eux sur leur bonheur et leur sécurité. (Diderot, *Observations sur le Nakaz*, § 1).

4. Quoiqu'il se prive dans cet état de plusieurs avantages qu'il tient de la nature, il en regagne de si grands, ses facultés s'exercent et se développent, ses idées s'étendent, ses sentiments s'ennoblissent, son âme tout entière s'élève à tel point que si les abus de cette nouvelle condition ne le dégradent souvent au-dessous de celle dont il est sorti, il devrait bénir sans cesse l'instant heureux qui l'en arracha pour jamais, et qui, d'un animal stupide et borné, fit un être intelligent et un homme. (...) On pourrait sur ce qui précède ajouter à l'acquis de l'état civil la liberté morale, qui seule rend l'homme vraiment maître de lui ; car l'impulsion du seul appétit est esclavage, et l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté. (Rousseau, *Du Contrat social*, livre I, chap. VIII).

5. La souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée ; elle consiste essentiellement dans la volonté générale, et la volonté ne se représente point : elle est la même, ou elle est autre ; il n'y a point de milieu. Les députés du peuple ne sont donc ni ne peuvent être ses représentants, il ne sont que ses commissaires ; ils ne peuvent rien conclure définitivement. Toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle ; ce n'est point une loi. Le peuple anglais pense être libre ; il se trompe fort, il ne l'est que durant l'élection des membres du parlement ; sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien. Dans les courts moments de sa liberté, l'usage qu'il en fait mérite bien qu'il la perde. (*Id.*, livre III, chap. XV).

6. Mieux l'État est constitué, plus les affaires publiques l'emportent sur les privées dans l'esprit des citoyens. Il y a même beaucoup moins d'affaires privées, parce que la somme du bonheur commun fournissant une portion plus considérable à celui de chaque individu, il lui en reste moins à chercher dans les soins particuliers. Dans une cité bien conduite chacun vole aux assemblées ; sous un mauvais gouvernement nul n'aime à faire un pas pour s'y rendre ; parce que nul ne prend intérêt à ce qui s'y fait, qu'on prévoit que la volonté générale n'y dominera pas, et qu'enfin les soins domestiques absorbent tout. Les bonnes lois en font faire de meilleures, les mauvaises en amènent de pires. Sitôt que quelqu'un dit des affaires de l'État : *Que m'importe ?* on doit compter que l'État est perdu. (*ibid.*).

7. Dans chaque nation il est des moments où les citoyens, incertains du parti qu'ils doivent prendre et suspendus entre un bon et un mauvais gouvernement, éprouvent la soif de l'instruction, où les esprits, si je l'ose dire, préparés et ameublés peuvent être facilement pénétrés de la rosée de la vérité. Qu'en ce moment un bon ouvrage paraisse ; il peut opérer d'heureuses réformes ; mais cet instant passé, les citoyens insensibles à la gloire, sont par la forme de leur gouvernement invinciblement entraînés vers l'ignorance et l'abrutissement. Alors les esprits sont la terre endurcie : l'eau de la vérité y tombe, y coule, mais sans la féconder. Tel est l'état de la France. On y fera de jour en jour moins de cas des lumières, parce qu'elles y seront de jour en jour moins utiles ; parce qu'elles éclaireront les Français sur le malheur du despotisme sans leur procurer le moyen de s'y soustraire (Helvétius, *De l'Homme*, Préface).

8. En comparant la disposition des esprits, dont j'ai ci-dessus tracé l'esquisse, avec ce système politique des gouvernements, on pouvait aisément prévoir qu'une grande révolution était infaillible ; et il n'était pas difficile de juger qu'elle ne pouvait être amenée que de deux manières : il fallait, ou que le peuple établît lui-même ces principes de la raison et de la nature, que la philosophie avait su lui rendre chers ; ou que les gouvernements se hâtassent de le prévenir, et réglassent leur marche sur celle de ses opinions. L'une de ces révolutions devait être plus entière et plus prompte, mais plus orageuse ; l'autre plus lente, plus incomplète, mais plus tranquille ; dans l'une, on devait acheter la liberté et le bonheur par des maux passagers ; dans l'autre, on évitait ces maux, mais en retardant pour longtemps, peut-être, la jouissance d'une partie de ces biens que cependant elle devait infailliblement produire. La corruption et l'ignorance des gouvernements ont préféré le premier moyen, et le triomphe rapide de la raison et de la liberté a vengé le genre humain. (Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, 9^e période).